

VALENSOLE : UNE COMMUNAUTÉ PROVENCALE

DEVANT LA PESTE, EN 1630-1631 ET 1720-1722

Deuxième partie : 1720-1722

John et Micheline WINDSOR

Le 25 mai 1720, le *Grand Saint-Antoine*, venant de Syrie par les Échelles du Levant, s'étant vu refuser l'entrée du port de Livourne, jeta l'ancre à Marseille. Le capitaine Chataud annonça la mort en route de sept hommes de l'équipage aux officiers de santé, mais ces derniers, probablement pour faciliter le déchargement d'une cargaison d'étoffes valant cent mille écus et appartenant à l'échevin J. B. Estelle, attribuèrent leur mort « *aux mauvais aliments* » et non à la peste ; mais l'étoffe était contaminée et un tailleur qui en avait acheté fut la première victime. L'épidémie de « *la maladie contagieuse* » avait commencé. À partir du 20 juin, une dizaine de personnes meurent de la forme bubonique de la peste. En juillet, le parlement d'Aix interdit aux Marseillais de vendre « des hardes » sous peine de mort. En août et septembre, de 50 à 150 puis 300 personnes meurent par jour. Les galériens employés pour ramasser et enterrer les cadavres en enlevèrent jusqu'à 2 000 sur le Cours de la ville.



Plaque commémorative de la peste à Marseille



La peste à Marseille

Entre le mois de juin 1720 et celui de 1722, de quarante à cinquante mille personnes moururent. En tout, on peut estimer le nombre de morts en Provence entre cent mille et cent vingt mille personnes. Le médecin envoyé par le duc d'Orléans, alors Régent, estima les morts comme suit, selon les villes :

Aix :	7 534
Apt :	250
Avignon :	plus de 6 000
Aubagne :	2 114
Arles :	8 110
Toulon :	13 160

On remarquera que la ville de Toulon subit des pertes particulièrement importantes, c'est un port et il y a beaucoup de mouvement ; par contre, la ville d'Apt, assez bien protégée, ne souffre que de faibles pertes ; pour la Provence (hors Marseille), on compte environ 48 525 morts.

Le but de notre présentation, qui se veut une étude de cas, est de décrire la réaction et les conséquences sociales sur la communauté de Valensole, notre champ d'étude de la peste. Cette période de crise permet de mieux saisir les rapports entre les différents groupes sociaux et d'étudier les comportements des habitants d'une communauté en état de siège.

Valensole à la veille de l'épidémie.

Valensole finissait plutôt mal que bien les premières vingt années du siècle des Lumières et était, en apparence, mal équipée pour se défendre contre une menace telle que la peste.

La période 1690-1725 – les spécialistes sont d'accord – fut particulièrement difficile en France, et comme nous le montrent les documents trouvés aux archives municipales, Valensole n'avait pas été épargnée. Les guerres de Louis XIV (surtout de 1694 à 1715) avaient pesé lourdement sur le pays, non seulement en nouvelles impositions et taxes mais par l'obligation de loger et de nourrir les milliers de soldats de Sa Majesté, qui étaient de passage ou en quartier fixe d'hiver. Les troupes étaient hébergées contre un éventuel remboursement qui se faisait souvent attendre ; Le soir du 2 novembre 1710, on aurait pu voir trois régiments, quelque 3 600 hommes avec leurs équipages logés jusqu'à huit par maison, plus que le double de la population ! (régiments d'Oléron, de Grigny, d'Auvergne) ; l'armée était souvent porteuse de maladies sans parler des tracasseries et des rapports plutôt tendus entre la population locale et les soldats.

L'épidémie de 1694 qui emporta 277 habitants de la petite vérole était, sans doute, due au passage des troupes ainsi que celle de 1710 qui tua 322 personnes, soldats compris. En plus, une période de mauvais temps s'était installée sur l'Europe; les étés étaient froids et pluvieux et les récoltes en pâtissaient. L'hiver de 1709 fut un des plus rudes de mémoire d'homme. Les amandiers, noyers et oliviers du plateau de Valensole furent presque entièrement détruits. Cet été-là, les récoltes de blé étaient pourries par la pluie ou ravagées par les débordements des rivières de l'Asse et de la Durance (les champs les plus fertiles se situent dans ces endroits-là). En 1713-1714, une épidémie épizootique ravagea les troupeaux de moutons et de chèvres, les mulets et les bourriques (ânes).

Trois documents concernant les impositions de 1698, 1717, 1728 adressés à l'intendant et aux commissaires dans l'espoir d'une réduction d'impôts, décrivent le même tableau. En faisant la part de l'exagération inévitable et même de rigueur dans ce genre de cahiers de doléances, on ne peut pas nier l'état précaire de la communauté, aggravé par le mauvais temps, la disette, les problèmes financiers.

« *Valensole est un gros bourg et son terroir d'une grande contenance mais le plus ingrat de la province* » (1698). Les matières premières, pierre, bois, plâtre manquent totalement. Le terroir est constamment ravagé par les débordements des rivières de l'Asse et de la Durance qui, par ailleurs, rendent les communications difficiles ; les forêts ne sont d'aucun rapport, beaucoup de terres sont en friche : « *le voisinage des montagnes nous procurent de grêle l'été qui cause souvent un dégât général de toute la récolte des grains et raisins et ne manque jamais de tomber sur quelque quartier du terroir, joint à celle de gelée qui brûle les bourgeons de vigne et les fleurs des amandiers* » (1717). « *Il n'y a dans ce lieu aucun fruit à la réserve des amandiers et des noix qui de dix ans en dix ans ne donnent pas une demie récolte à cause de la légèreté de leur terroir* ». (1698). Il faut dix mille cannes de terre pour planter une charge de blé ». Une bonne année une charge de blé n'en rapporte que trois, en mauvaise année que deux ! Il n'y a jamais eu de marché fixe (surtout pour le blé, il faut aller en demander le prix à Riez ou à Manosque) et des deux foires annuelles, « *celui de la Saint Jean arrive au temps des moissons et ne dure que quatre à cinq heures, et à l'égard de la Sainte Catherine, elle ne vaut pas même un marché* » (1728).

Les maisons et propriétés sur le cadastre sont surévaluées et l'affouagement à vingt-huit feux « *extraordinaire* ».

« *La dime de toute sorte est à la cote de douze, sans queues ni balayures* » et les habitants sont même obligés de la porter dans le grenier du seigneur. Financièrement, Valensole comme beaucoup d'autres communautés a très peu de revenus, le produit de la rente de trois moulins (jusqu'en 1724) et le courtage du poids. Le village est très endetté. La lettre préfaçant l'état de 1717 conclut: « *avant que de procéder au dénombrement, il est absolument nécessaire de marquer que les différentes classes qui le composent sont des gentilshommes sans seigneurie, des avocats sans charge, des bourgeois qui sont forcés de l'être et qui supportent leur mauvaise fortune faute de moyens de la réparer, des artisans qui abandonnent leur métier faute d'ouvrage et qui, en revanche, sont obligés de prendre la bêche vu le petit nombre de paysans eu égard au terroir vaste, ingrat et sec, ce qui nous rend nos cultures extrêmement chères* ».

En effet, sur le dénombrement, beaucoup d'entre les artisans sont inscrits comme “ancien”, par exemple “ancien maçon” ce qui laisse penser qu'ils ne sont plus en activité, faute de travail.

Démographiquement, la situation de la communauté laisse à désirer. Avec ses 2 921 habitants, Valensole manquait de bras pour cultiver son vaste territoire. La population est essentiellement et par nécessité tournée sur elle-même et endogame (c'est-à-dire, dans la majorité des cas, les gens se marient entre gens du même village). La population augmente très lentement, par à-coups et avec de subites baisses au cours du siècle pour atteindre un maximum de 3 532 habitants en 1794. Les Valensolais, comme les Provençaux en général, se reproduisaient avec modération, avaient peu d'enfants, comparés aux Français d'autres provinces et surtout à d'autres pays en Europe. Trois ou quatre enfants, dont la moitié risquait de mourir, était courant ; les familles de cinq à huit enfants étaient rares, sauf dans la noblesse ; les familles de dix enfants étaient pratiquement inexistantes, en référence à un dépouillement des registres paroissiaux et des rôles de capitation.

Ce fait, avec le souvenir collectif des ravages de la peste de 1629-1631 qui emporta quelque 400 habitants comme nous l'avons vu précédemment¹ et la peur littéralement panique que « *la maladie contagieuse* » suscitaient chez des gens tout à fait prêts à accepter comme inévitables d'autres épidémies aussi, sinon plus, meurtrières, dues à la petite vérole, la diphtérie, la rougeole, la scarlatine, expliquent, peut-être, l'énergie avec laquelle la communauté organise sa défense. La communauté eut à supporter 277 morts en 1694, 332 en 1710, 221 en 1733, 214 en 1743, 221 en 1746; assez stoïquement sans doute, parce qu'on n'en parle pas. Mais la peste était à part, presque un acte ou punition de Dieu, « *cette maladie contagieuse dont nous sommes menacés* » ou bien « *cette maladie dont Dieu nous a préservés* ».

L'année 1720

Comme le montrent les minutes des délibérations du conseil municipal, l'année 1720 débute mal. Il y a un grand nombre de mendiants, la plupart des étrangers, dont la communauté a néanmoins la charge et la responsabilité. Il y a surtout la disette due au mauvais temps et aux récoltes insuffisantes. Pour parer à cette situation, la communauté achète quatre vingt charges de blé et quarante de seigle en empruntant quarante mille livres à quelques riches habitants pour payer le négociant. Les grains sont convertis en pains aux frais de la communauté et le pain vendu ensuite aux pauvres et mendiants au tarif bas de trois sols six deniers la livre.

Il est surtout question de dettes; il faut emprunter encore pour régler les dettes les plus pressantes. De nombreux litiges avec l'abbé de Cluny à propos des honoraires de son juge,

¹ Bulletin n° 10 de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région (2009), p. 13-28.

avec le marquis d'Oraison à propos d'un terrain, drainent les maigres ressources. Joseph Fleur, le meunier qui « arrente » le moulin de la Tine appartenant à la communauté, demande qu'on change ses pierres de meule usées. Les habitants de Manosque se servent avec impunité des bois et du sable appartenant à la communauté le long de la Durance. L'école a besoin de deux cheminées. La porte de la paroisse (église Saint-Blaise) « *menaçant ruine* » a besoin d'être réparée. La réalisation d'un nouveau cadastre (la communauté se servant de celui de 1688, déchiré) dont les premières démarches remontent à 1711, n'a toujours pas été résolue (le cadastre ne sera fini qu'en 1730 !). Le conseil procède à l'élection des arpenteurs et experts pour ce faire.

Surtout, il y a l'éternel problème de l'approvisionnement de la communauté en viande de boucherie. Certains particuliers, entre autres Noble Gaspard de Salve, se sont plaints de la mauvaise qualité de la viande. Les deux individus, Pierre Pierisnard et André Jouvenne, à qui a été adjugé la ferme de la boucherie pour l'année, sont accusés de vendre de la viande avariée. De toute façon, il y a disette. Au conseil du 16 juin, les conseillers décident à l'unanimité de remettre la ferme de la boucherie aux enchères et d'intenter un procès contre les anciens bouchers et leurs garants pour rupture de contrat. C'est à ce conseil que mention est faite pour la première fois par un des conseillers, le médecin Emile Roux, de « *fièvres contagieuses* ». On craint que la maladie puisse être propagée par la présence de viande avariée.

Au Conseil du 20 août, les consuls sont autorisés à acheter des bêtes et chaque habitant aura exceptionnellement le droit d'en tuer pour faire sa propre viande. Vu le travail provoqué par les problèmes de la boucherie et « *la crainte du mal contagieux dont Marseille est infectée* », le conseil décide de créer un bureau de santé composé de six notables (Noble Gaspard de Salve, M. Fresse de Monval, M. Charles Dezein, avocat, M. Melchior Reynouard, sieur Joseph Girard, Joseph Chaudon, notaire royal). Le bureau se réunit pour la première fois le 26 juin 1720 dans la salle basse de M. Melchior Reynouard, et par la suite, de 8 heures à 10 heures et de 4 heures à 6 heures selon la nécessité. Le bureau, en effet, se réunit 55 fois jusqu'au 4 octobre 1722. Il n'opère pas seul évidemment, mais dans le cadre des mesures et décrets émis par le parlement d'Aix, l'intendant et les autorités militaires. Très rapidement, en effet, un triple cordon sanitaire est établi sur les bords du Verdon et de la Durance et dans la vallée du Jabron sous le contrôle de l'armée et de la milice, composée en partie de « volontaires » valensolais ; l'arrêt du Conseil d'État du 14 septembre 1720 interdit de franchir le Verdon, la Durance et le Rhône sans billet de santé (certificat sanitaire). En outre les ports de Marseille et de Toulon sont bloqués. Jusqu'à trente mille hommes armés, militaires et civils, sont postés aux limites des provinces menacées : Comtat Venaissin, Languedoc, Roussillon, Vivarais, Dauphiné. Au début de 1721, on entreprend la construction du Mur de la peste. C'est un mur de cent kilomètres de long sur deux mètres de haut, flanqué d'un fossé de deux mètres de profondeur allant de Bonpas sur la Durance jusqu'à Sisteron. Cinq cents habitants des villages environnants sont réquisitionnés pour y travailler ; 800 hommes des troupes royales françaises et des troupes papales vont le garder, des guérites sont prévues pour les abriter.

Pour l'heure à Valensole, le bureau de santé a de vastes responsabilités pour la sécurité, la défense, le ravitaillement et les soins éventuels aux malades. Nous allons voir par la suite le succès des mesures prises et surtout le comportement des habitants de Valensole en état de siège.

Le travail du bureau de santé à Valensole pendant la période de la peste de 1720-1722

Le premier souci du bureau est d'organiser la réparation des fortifications du bourg : murs, portes, portails. Les Valensolais, faute d'argent, mais aussi mus par une réticence héréditaire à faire des dépenses, peut-être inutiles, avaient fort tendance à négliger ces choses-là. Toutes les

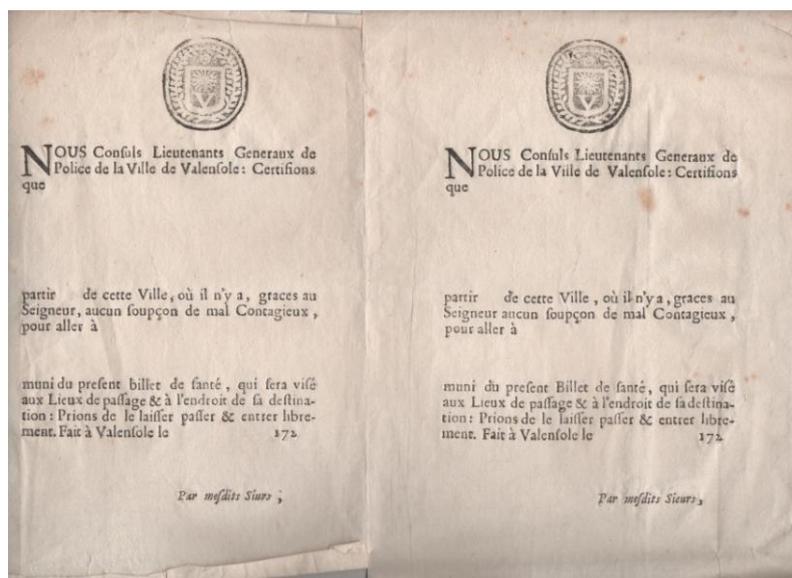


Le mur de la peste



Le mur de la peste à Cabrières

portes, fenêtres et autres ouvertures donnant sur la campagne, de même que les brèches faites volontairement dans les murs par les habitants pour circuler plus facilement et les effondrements provoqués inconsciemment par l'ouverture des cloaques (fosses à purin) le long de ceux-ci, doivent être condamnées ou bouchées. Des barrières et palissades supplémentaires sont érigées en dehors des cinq portes et en travers de la route royale d'Aix par Gréoux. Les faubourgs du Ratonneau et du Tholonet méritent une attention particulière. Même un petit trou sous le pont d'Espeil est muni d'une grille. Tous ces points chauds vont être gardés par une milice de Valensolais, non seulement pour empêcher les étrangers de passer mais aussi pour empêcher la sortie illégale de Valensolais qui ont l'habitude de circuler librement sur le vaste territoire. Toutes les portes, à l'exception de celle des Religieuses, sont fermées. Personne n'aura le droit de circuler sans billet de santé.



Billet de santé

Maître Bouffier, notaire royal, est chargé de la responsabilité des réparations, de l'achat de matériaux et du paiement aux ouvriers. La menace de la peste fait ressortir « la *mentalité de forteresse* » de la population, l'ennemi, de temps immémorial, venant du dehors. Tout le monde travaille avec entrain, leur esprit traditionnel d'économie leur permettant de faire feu de tout bois. La veuve du maçon Gleize, à court d'argent, vend pour cinq sols six deniers un tonneau à sardines et un pot en terre, le bois du tonneau servant à réparer une des portes, le pot à écoper l'eau d'un fossé inondé. M. de Sarrazin vend des pierres d'angles et des barreaux de fer pour la réparation des murs. Deux commodes du XVII^e siècle, hélas, et même le mai de Saint-Mayeul sont transformés en planches.

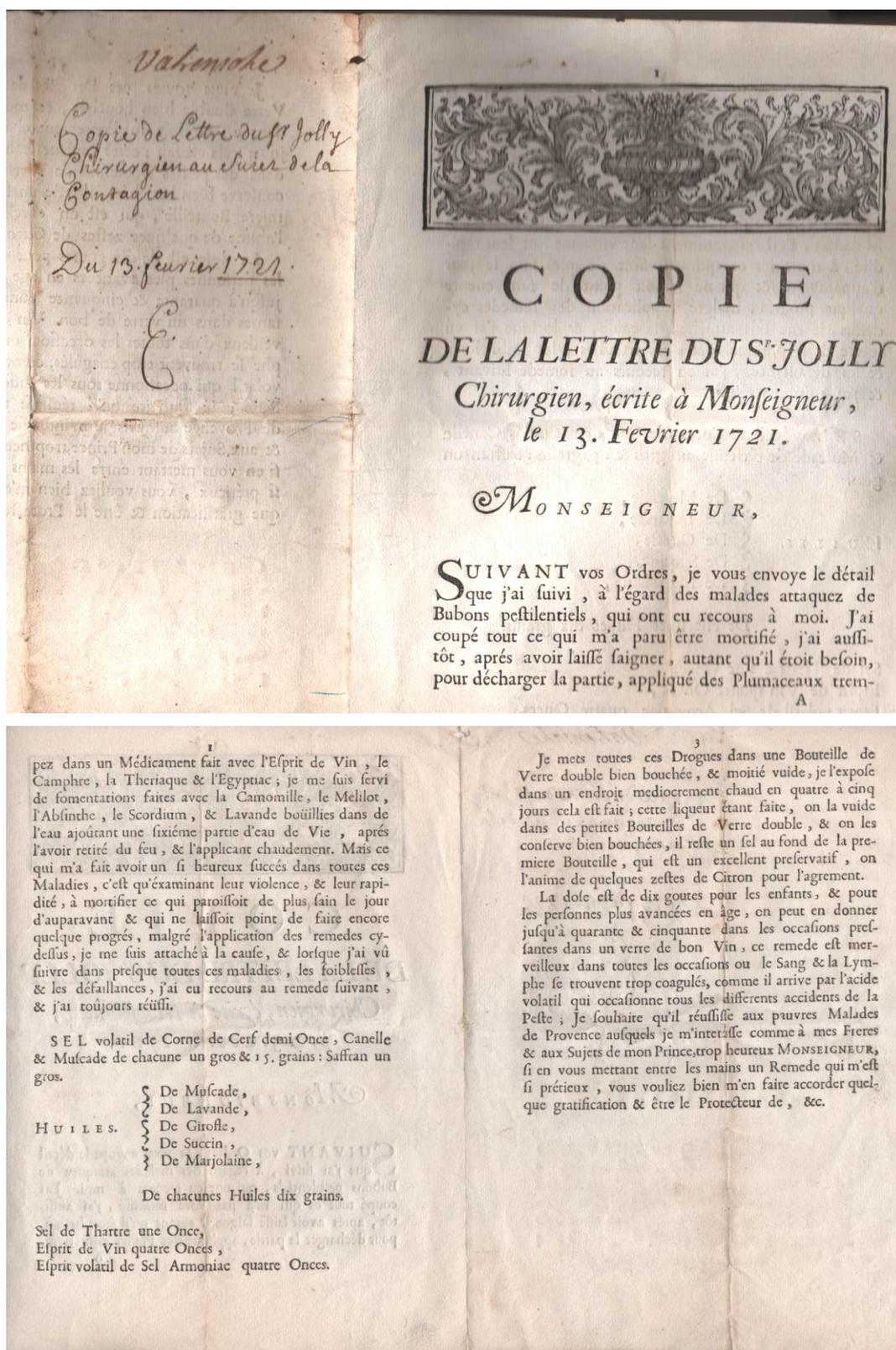
La menace de la peste a ses bons côtés en créant des emplois en période de dépression, non seulement pour les artisans, maçons, menuisiers, serruriers, mais aussi pour le paysan qui charrie de la pierre, du plâtre, de la terre, etc., à tant la charge. Les salaires, en effet, vu la pénurie de main d'oeuvre, sont plutôt élevés. Plus tard, l'inflation des salaires sera un problème. Pour donner une idée des salaires et du pouvoir d'achat à l'époque : un maître maçon gagne 25 sols par jour, un scieur 20 sols, les manoeuvres de 10 à 16 sols, les femmes et les enfants de 4 à 8 sols. La livre de pain coûte de 2 sols 6 deniers à 3 sols 6 deniers, la pinte de vin suivant la qualité de 1 sol 6 deniers à 2 sols 8 deniers, la viande de mouton autour de 4 sols et de boeuf 3 sols 6 deniers la livre. Un soldat de milice touche 4 sols par jour et est nourri.

Ensuite le bureau s'occupe de l'hygiène, de la santé et de l'éventuel traitement des habitants malades.

Le fils de l'apothicaire Jaubert avec deux compagnons fait un voyage à Toulon à dos de mulet pour acheter les drogues nécessaires à la préparation des remèdes traditionnels. La liste des drogues contient beaucoup d'herbes, d'épices, de parfums et même des pierres précieuses ainsi que des yeux d'écrevisses, des vipères en poudre, de la rhubarbe, de l'os et de la corne de cerf, le tout reflétant des traitements aussi fantastiques qu'inefficaces de l'Ancien Régime. Ces remèdes et renseignements relatifs à la peste, contenus dans les instructions émanant du parlement d'Aix, sont inchangés depuis la dernière épidémie de peste de 1629-1631. Le fils de l'apothicaire ne dépense que 88 livres 8 sols et 6 deniers des 2 000 livres réservées à cet effet, probablement parce qu'il y avait déjà pénurie de drogues à Toulon, ravagée par la contagion. Les docteurs, chirurgiens et apothicaires du pays sont mis à la disposition du bureau et payés pour examiner toutes les personnes malades et les cadavres ; le bureau organise et surveille aussi la quarantaine.

Quatre cabanons convenablement meublés de paillasses, de bancs, de couvertures et d'ustensiles servent d'infirmeries dans le quartier de Saint-Lazare près du Tholonet. Le bureau de santé fournit aux détenus le strict nécessaire, du pain, du vin et de l'eau (deux livres de pain, une pinte de vin par tête et par jour) ; toute personne venant de l'extérieur doit obligatoirement y passer quarante jours, après quoi, ayant été visitée « *au doigt et à l'œil* » et « *parfumée* » c'est-à-dire aspergée de vinaigre parfumé aux essences fortes dans la chapelle de Saint-Pierre par un des officiers de santé, elle est libérée munie d'un billet de santé. Ironiquement, une des premières victimes de la quarantaine est Gaspard Jaubert, fils de l'apothicaire, qui dès son retour de Toulon, où la peste sévissait, est enfermé à Saint-Lazare.

D'autres mesures d'hygiène visent les cloaques, monceaux de fumier et autres immondices qui sont un des aspects les plus frappants des communautés provençales d'autrefois. Les habitants ont la fâcheuse habitude de creuser des fosses ou cloaques où bon leur semble, et pour améliorer le sol ingrat qu'ils cultivent, de composter le fumier devant la porte même de leur maison. Une bonne partie des litiges de l'époque concerne d'ailleurs la propriété ou l'empiètement sur de tels tas de fumier. Le bureau fait défense à tout habitant de faire du fumier en ville et exige qu'on comble les cloaques. Pavés, égouts et fossés sont également réparés. Une équipe de femmes et d'enfants récuré la fontaine du Tholonet.



Remède du sieur Jolly, chirurgien

Balthazar Arnaud, paveur, et son fils reçoivent respectivement 20 sols et 10 sols par jour pour nettoyer les fosses du moulin de la Tine. L'élimination des déchets venant de la préparation des cocons des vers à soie est sévèrement contrôlée. Le bourg de Valensole n'avait probablement jamais été aussi propre et l'air n'avait jamais été aussi agréable à respirer !

Convaincu qu'un des moyens les plus efficaces de combattre la peste était d'avoir un bon et solide régime de pain, de vin et de viande, le bureau fait entrer d'importants stocks de blé et de sel, contrôle le débit et la qualité de la viande, défend l'exportation de denrées essentielles, telles que l'huile, le cuir et le vin, et l'importation de marchandises suspectes (l'étoffe par exemple). Le bureau fixe également le prix du pain et de la viande. En plus, toute personne surprise à stocker ou à spéculer sur le taux des salaires et des marchandises devient amendable.

Venait après, la police du terroir. Suivant une instruction du marquis de Castellane, Noble François de Salve est nommé major de ville à la tête d'une milice de « volontaires » (un capitaine, un lieutenant, deux sergents, douze soldats, plus huit pour garder les quarantenaires et cinq personnes qualifiées - des notables) pour écumer la campagne à la recherche d'étrangers, de vagabonds, de malades et suspects de maladie. Le travail de quatre commissaires consiste à visiter tous les habitants de la ville systématiquement et régulièrement pour « faire contrôle ». Des gardes sont postés à toutes les barrières et puisqu'ils se plaignent du froid de la nuit, on leur donne des guérites et de quoi faire du feu. Les hommes de la milice sont armés d'épées, de hallebardes, de fusils, de rations de bouche ; la salle des gardes est meublée de bancs et de tables. Toutes ces choses sont une lourde charge pour la trésorerie de la communauté qui s'endette de plus en plus pour payer les notes. Mais les obligations militaires ne cessent pas là.

La viguerie de Moustiers, dont Valensole fait partie, doit fournir du blé, du fourrage, des mulets, des rations de bouche et le logement aux soldats de passage ou du quartier, ainsi que des recrues tirées au sort, vêtues et équipées à ses frais. Dans l'état d'urgence qui règne, les communautés sont obligées de maintenir une milice pour garder le passage des rivières. Les Valensolais ont pour tâche de garder les passages du Verdon et de la Durance à Cadarache, à Sainte-Croix et aux hameaux de Vinon. En 1721, 110 Valensolais sont ainsi incorporés dans la milice. Tous les hommes renâclent à faire ce devoir qui les éloigne de leur gagne-pain et de leurs familles. Les rapports entre habitants et militaires sont loin d'être cordiaux. Les consuls servent d'intermédiaires entre les habitants peu empressés et les commandants de Berlieu, d'Argenson et de Castellane, plutôt exigeants. Les consuls s'arrangent pour remettre au plus tard possible le renvoi de vivres et d'hommes, en partie pour protéger leurs habitants mais aussi parce qu'ils trouvent presque impossible, vu la pauvreté du pays, à répondre à toutes les exigences. Le ton de la correspondance entre consuls et militaires, parfois conciliant, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'envoyer le nommé Mascara, maquignon vétérinaire, pour s'occuper du cheval malade d'Argenson, est le plus souvent menaçant : « *Je serais très fâché d'être obligé de rendre compte de votre négligence* », « *sans quoi, je serais dans la fâcheuse nécessité de vous faire de la peine* », « *Si vous voulez éviter la punition qui pourrait s'ensuivre* ». De telles remarques sont courantes. L'armée accuse les consuls d'abriter sur le territoire des étrangers, vagabonds et déserteurs. Pour montrer un peu de bonne volonté, ils offrent 1 livre 10 sols à un mendiant surnommé Tourtour (qui venait probablement de cet endroit) pour qu'il rentre chez lui. Ils sont supposés diriger tout mendiant au dépôt prévu à cet effet à Puimoisson. Tourtour n'a pas l'air de vouloir retourner chez lui puisqu'on le retrouve parmi les quarantenaires, et plus tard libéré. Pourtant, ils renvoient deux déserteurs à Gréoux, mais ceux-là ne sont pas du pays. Une lettre de Berlieu à propos de deux galériens qui, relâchés pour servir de corbeaux à Marseille, se sont échappés et se réfugient sur le terroir de Valensole, exigent qu'on leur casse la tête sans autre forme de procès. La réponse des consuls, qui exprime de l'étonnement et du regret que pareilles choses se passent chez eux, est pourtant ferme. Personne n'a vu le nommé Jaubert, un des galériens natif de Valensole. Ils ne se laissent pas intimider.

Quelle aubaine dans ces circonstances que la mauvaise conduite de certains officiers des régiments d'Artois et de Royal Roussillon! Ceux-ci s'emparent du mulet appartenant à un marchand de foin et le maltraite quand il proteste. La dispute se poursuit jusqu'aux barricades où les dits officiers insultent les gardes et cassent les barrières. Double crime, dont les tenants

et aboutissants sont rapportés minutieusement dans un procès-verbal envoyé par la suite à d'Argenson à Manosque.

Les rapports avec les communautés avoisinantes sont aussi parfois tendus. S'appuyant sur les règlements en vigueur, les communautés en profitent pour régler de vieux comptes. Les consuls de Manosque s'étonnent que ceux de Valensole ne laissent pas entrer leurs habitants, même munis de billets de santé. Les consuls de Gréoux exigent que la communauté de Valensole paye pour la pension d'un de leurs natifs, Emile Roux, soldat déserteur en prison chez eux. Pour le moment, le pauvre n'a que le pain que la communauté (de Gréoux) veut bien lui donner et sa femme est obligée d'envoyer des colis de vivres. Les consuls d'Oraison, flairant une histoire de trafic, refusent l'autorisation d'assister à la foire de Saint-Pancrace aux habitants de Valensole, « *c'est-à-dire à des personnes qui peuvent être suspectes et particulièrement à vos marchands qui sont très dangereux* ». En effet, un portefeuille appartenant aux négociants Roman et Berne de Valensole a été trouvé à Oraison plein de billets de santé non signés et non datés ! La communauté de Valensole s'indigne devant l'incurie des consuls de Brunet qui laissent un certain sieur Rieusset traverser et retraverser la Durance quand bon lui semble et sans aucune autorisation ni billet. Mais si les rapports avec l'extérieur sont difficiles, c'est surtout à l'intérieur de Valensole que les tensions commencent à se faire sentir.

Comportement des habitants de Valensole sous l'état de siège 1720-1722

La communauté se trouve plus ou moins coupée du monde. Tous les bacs de la Durance, de Château Arnoux, jusqu'aux terres du pape, sont à sec, sauf celui de Manosque. Des blocus autour des villes et villages infectés ou soupçonnés de l'être empêchent communication et transport. Le commerce stagne faute de marchands et de marchandises de l'extérieur. La culture de la terre est rendue difficile par les contrôles sur les personnes et les produits. Comment d'ailleurs circuler convenablement avec ses animaux et ses charrettes par la seule porte ouverte du bourg ? Le fumier et les immondices s'entassent et la mauvaise humeur des habitants augmente en proportion. Un comparant du 6 novembre 1720 adressé aux consuls par quelques notables, Mayol Angelvin, Jean Aubert et autres, afin d'ouvrir la porte Sainte-Anne ou la porte Sainte-Catherine, nous précise : « *La louable précaution de fermer toutes les portes à la réserve de celles des dames religieuses (les Ursulines) est cependant d'une grosse incommodité pour tous ceux qui habitent au dessus la Chapelle Saint-Mayeul qui ne peuvent ni sortir leurs fumiers ni faire aucune provision de bois pour l'hiver qui approche sans courir un risque presque infaillible d'estropier leurs bestiaux* ». De tout temps, les habitants vivent, ont vécu dans une atmosphère de tension due au manque d'espace, à l'étroitesse des rues, à l'exiguïté des demeures, aux bruits et aux difficultés de la circulation. Querelles et rixes sont fréquentes. La plupart des délits commis pendant cette période résultent des efforts des habitants pour contourner les règlements, en un mot pour vivre normalement sans entrave ni empêchement. Ce qui est plus grave, c'est que les Valensolais contraints de se plier, à la longue, à l'autorité du parlement d'Aix et du roi, acceptent mal d'être dirigés par des Valensolais, même par des notables. Surtout, ils détestent obéir aux ordres de leurs collègues et voisins et encore plus leurs ennemis promus pour la circonstance à des positions d'autorité dans la milice. D'où la querelle survenue le lendemain de l'ouverture du bureau, entre Louis Ferrier, l'hoste, et Jean Marin, boulanger, qui faisait sa ronde en qualité de sergent avec les soldats de la garde. Ferrier insulte ces derniers, les traitant « *d'ivrognes et de canailles* ». La querelle dégénère, Ferrier décochant un coup de pied dans le ventre de Jean Marin. Ferrier est mis en prison jusqu'à nouvel ordre. Plus tard, on trouve chez lui « *un fusil avec une baïonnette au bout, une épée avec son ceinturon et un pistolet de poche* ». Un incident plus grave encore est la confrontation entre Antoine Rey, barrileur (tonnelier) et des membres du bureau effectuant un tour d'inspection des réparations le 3 septembre 1720. Des onze rixes soigneusement enregistrées sous forme de procès-verbal, la

plupart consistent en « *outrage au magistrat* », insultes, voies de fait et refus de reconnaître l'autorité de ces derniers. L'affaire Rey en est un exemple classique.

Trouvant Rey « *à travailler à des cerceaux* » devant le logis de Jean Corriol (le Panier Fleuri, auberge au Tholonet), Maître Joseph Bouffier lui demande pourquoi ayant reçu un billet de santé, il n'est pas parti travailler à Courbons et à Montfort. Le juge Clarency poursuit l'enquête lui disant « *qu'il serait bon qu'il se retirât dans quelques jours d'icy pour venir remplir ses fonctions et faire sa garde, surquoy il nous aurait répondu avec aigreur qu'il allait chercher son pain où il pouvait, que quand ses enfants en manqueront nous ne leur en fournirons point, qu'il avait demandé du bled à prêter à nous Reynouard qui luy avait été refusé, à quoy luy aurions répliqué qu'on n'était pas obligé de lui prêter et l'aurions exhorté de nouveau de revenir, qu'autrement le Bureau luy ferait saisir ses meubles, alors le dit Rey, d'un ton encore plus aigre et menaçant nous aurait répondu que si nous luy faisons prendre ses meubles, nous luy en acheterions d'autres que nous n'avions qu'à le nourrir si nous voulions qu'il restât, qu'autrement il faudrait qu'il nous tire un coup de fusil aux uns et aux autres, que quand il serait des arrêts de la cour du Roy il obéirait mais que pour nous et nos ordonnances il s'en fichait; ce qu'il aurait répété plusieurs fois en présence de tout le corps de garde, et quoy qu'une pareille insolence méritait que nous le fissions arrêter sur le champ, cependant nous serions rentrés tous dans la ville pour faire assembler les autres messieurs du Bureau pour délibérer conjointement avec eux sur ce qu'il conviendra de faire* ».

Outrage à magistrat, en effet, il y avait. Ce que nous retenons surtout ici, c'est le caractère public de la confrontation, d'où sa gravité et la prudence des magistrats (Rey était réputé pour sa violence et faisait partie de la bande des têtes brûlées de Valensole, auteurs de mainte et mainte rixe et charivari). On remarque aussi les difficultés que les humbles gens comme Rey avaient pour faire vivre leurs familles et on comprend mieux sa mauvaise humeur. Quatre soldats et un sergent conduisent Rey en prison, mais l'affaire ne se termine pas là. Pendant que le bureau délibère sur son sort « *sa femme Eyssautier entre dans la chambre du Bureau en criant et menaçant qu'on le luy paierait et qu'il arriverait des spectacles et elle aurait continué ses violences, si le Bureau ne l'avait enfermée sur le champ* ».

Plus tard, dans l'après midi, le major de ville annonce qu'elle s'est calmée et demande pardon au bureau. À condition de présenter ses excuses publiquement, elle est libérée. Son mari reçoit une amende. L'épisode montre non seulement les difficultés des petites gens mais aussi l'agressivité, la violence, plus souvent verbale que physique, et le peu de cas qu'ils semblent faire de l'autorité. Les magistrats, eux, tout en ayant gain de cause, se montrent sinon humains au moins réalistes et prudents. Emprisonner une jeune femme sur le point d'accoucher (c'était le cas de la femme Rey) ne ferait rien pour l'ordre public et ferait plutôt mauvaise presse.

Tout le long de cette période difficile, les autorités sont obsédées par la possibilité d'une révolte de la part des habitants peu disciplinés de nature. Les autorités ne semblent pas savoir exactement comment la population va réagir. Les peines et les amendes dépassent rarement trois livres pour les petites gens et sont en général en rapport avec la capacité de paiement du coupable.

Il y a également beaucoup de querelles à propos du rang et de la position dans la milice, toutes les classes sociales étant extrêmement chatouilleuses quant à leurs privilèges, leurs droits et leur train de vie. Jacques Fesse, incité par sa mère, « *fâché de ce qu'il n'était pas commandé comme sergent aurait vomi mille injures contre les officiers qui commandaient, aurait même refusé d'obéir s'étant caché, ce qui aurait obligé le dit de Salve de faire prendre le dit Fesse, son père pour monter la garde* ».

Les gardes eux-mêmes, ne sont pas au-dessus de tout reproche, comme la conduite de maître Charrier, chirurgien, le prouve. On l'accuse de laisser entrer sans l'avoir examiné, un chargement de savon (destiné probablement à son usage personnel !) et d'avoir empêché

Catherine Beuve et son enfant d'aller travailler aux champs, « *la ditte femme en criant ayant porté plainte au Bureau* ». Le valet de ville qui essaye de lui faire entendre raison est bousculé et le major de ville l'exaspère encore plus. « *Le dit Charrier se serait comporté à de mille injures, sans aucun respect pour Messire Angelvin, vicaire qui se trouve là présent* ». On le met aux arrêts chez lui pendant une semaine et il est obligé de faire ses excuses publiquement.

Un certain Antoine Chaud, le bien nommé, essaie de forcer la porte Valette et reçoit une amende non pas tellement pour ce délit mais pour avoir « *vomi mille injures les plus atroces et les plus séditionnelles et attendu l'impunité de toutes les susdites rebellions qui donnent à tout moment lieu à des nouvelles, il requiert le Bureau de les punir comme elles méritent* ».

Les Valensolais ont la réputation, à des lieues à la ronde, d'être passés maîtres dans l'art de l'insulte. En effet, à en juger par les rôles (devis) des maçons, menuisiers et serruriers, un des principaux passe-temps des habitants, et pas seulement des hommes, semble consister à fracturer, casser et briser portes, palissades, serrures et fenêtres donnant sur la campagne. Antoine (Ange) Rioux reçoit une amende pour avoir défoncé encore une fois une des portes de la ville (janvier 1722). Le 11 novembre 1720, Lambert Chaudon se voyant refuser l'entrée de la ville avec son chargement de laine, menace la garde avec son fusil. François Bouffier profite du fait qu'il monte la garde pour faire sortir un sac de clous (qu'il fait passer d'ailleurs pour de l'avoine) destiné au marché de Quinson. Michel Comte, Louis Garcin et Thomas Ferrier reçoivent une amende de 1 livre 10 sols chacun pour avoir menti à propos d'un voyage à la Bégude et à Puimichel pour aller chercher un chargement d'amandes. Les procès-verbaux dans les archives ne concernent évidemment que ceux qui ont été appréhendés, mais il a dû y avoir des dizaines d'autres infractions du même genre. En fait, toutes les mesures pour « cloîtrer » la ville pourraient être qualifiées de « précautions inutiles », du moins, en ce qui concerne les habitants eux-mêmes. Mais de toute manière, une claustration totale n'est pas possible. Il faut sortir les bêtes et le fumier, rentrer les récoltes et autres denrées. Pendant la fenaison, les portes et les fenêtres des granges donnant sur la campagne sont rouvertes pour être rapidement rebouchées ensuite. Les portes de Valensole s'ouvrent également pour rentrer les vendanges.

D'autres délits concernent les marchands et négociants qui spéculent sur les prix. Le marchand Berne (celui des billets de santé non signés) est accusé d'avoir vendu à prix fort des marchandises achetées à la barrière de Sisteron. Le prix du cuir monte dramatiquement. Plusieurs cordonniers sont accusés d'avoir vendu des souliers pour trois fois le prix normal. Ils reçoivent une amende de six livres avec obligation de verser la différence aux clients. Certains tailleurs d'habits essaient de faire la même chose. Pour éviter que de pareils abus ne se reproduisent, le bureau décide de fixer le prix de toutes les marchandises courantes et d'interdire l'exportation de l'huile, des noix, du vin et du blé.

Puisque le terroir est quasiment inaccessible de l'extérieur, les bras manquaient pour les moissons et autres récoltes. En désespoir de cause, plusieurs propriétaires offrent plus que les onze sols par jour fixés comme salaire des moissonneurs par le bureau. Certains vont jusqu'à proposer dix huit sols, ce qui montre l'étendue du problème. Ils se disputent entre eux la petite réserve de main d'œuvre et les accusations et dénonciations pullulent. D'autres plus rusés, sachant que certains journaliers préfèrent rester dans le pays plutôt que de risquer leur vie en dehors, offrent moins de onze sols. Le sieur Dolléon, bourgeois, entend un groupe de travailleurs dire « *qu'à dix sols ils aimeraient mieux travailler dans le terroir qu'ailleurs* ». Plus grave encore est la « sédition » de Jean Pichon qui dénonce à haute voix la nouvelle taxe sur les salaires, introduites par la viguerie de Moustiers pour payer en partie les mesures défensives contre la peste.

Mais sans aucun doute, le plus « alarmant » de tous ces incidents, est la « rébellion » des habitants de Valensole le 30 mars 1721 ; ce jour-là, une proclamation faite par le valet de ville (garde champêtre) dans un costume bleu et jaune, au son de la trompette, fixe le salaire des moissonneurs, à onze sols la journée (les femmes et les enfants évidemment gagneraient moins, huit à quatre sols). La foule, menée et encouragée par les deux frères Louis et Sauveur Monges, insulte le valet de ville et le lendemain, les consuls Marin et Reynouard qui vont à la barrière pour renforcer la garde sont à leur tour insultés par Jacques Guiran, surnommé Raton, Antoine (Ange) Ricoux, Jean Bounet, dit danse à l'ombre, Joseph Ivan et même la nommée Bourelle, dite Pédasone qui aurait porté la main sur le sieur Consul Jean Reynouard. Elle lui arrache une poignée de cheveux ! La foule ensuite se lance sur les barrières et les détruit. Vu la gravité de la situation, le procès-verbal est envoyé à d'Argenson pour qu'il statue. On voit à quel point les autorités craignent une révolte de leurs habitants turbulents. Cet incident revêt beaucoup plus d'importance pour eux que la non observation du règlement de quarantaine par exemple, ce qui aurait pu avoir des conséquences totalement désastreuses. Mais, quand le marquis de Berlieu envoie des ordres au commandant d'Auribeau à Esparron pour arrêter les meneurs et les châtier de façon exemplaire (sans doute les envoyer aux galères), les consuls se calment, préférant de loin régler le problème eux-mêmes ; ils se rendent compte, peut-être, qu'ils ont réagi trop vivement. Réalisme, prudence, humanité ? Sans doute un mélange de ces trois éléments.

Il est évident que la communauté, quels que soient ses différends, préfère présenter un front uni au monde extérieur et régler ses propres affaires en famille. En l'occurrence, Ange Ricoux « *la terreur de Valensole* » et les autres hommes reçoivent une amende de six livres chacun. La nommée Bourrelle, Pédasone, une amende de douze livres, somme considérable qui reflète l'énormité de son acte et représente plus que l'amende de dix livres infligée à l'ancien consul Guichard, accusé de contrebande ! Elle est mise en prison mais l'affaire se tassant, elle est relâchée peu après.

L'affaire du sieur Aubert, quoique plus grave du point de vue des blessures infligées à la victime, relève plutôt d'un règlement de comptes. Les deux enfants d'un nommé Margaillan, dit Vachissan, frappent à la porte du sieur Aubert, maître chirurgien, et quand ce dernier ouvre, le frappent avec un bâton et s'enfuient. Le docteur Roux et le chirurgien Ferraud constatent par la suite « *une blessure à la joue et au nez qui pourrait être causée par un baston ou autres instruments et qu'il n'est pas sans fièvre* ». Les deux « assassins » sont poursuivis jusque chez eux et arrêtés. L'explication de cet incident ? Le 29 novembre, la veille, Antoine Margaillan étant de garde avait demandé vers les trois heures à être relevé. Le sieur Aubert s'y étant opposé, le dit Margaillan le brutalisait et continuait ses insultes. Cet incident montre la tendance des habitants à régler leurs comptes entre eux et surtout la rapidité avec laquelle ils en arrivent aux voies de fait. Par contre, les délits vraiment sérieux, tels que meurtre, vol armé, viol sont plutôt rares. Les Valensolais ont la réputation d'être des gens « *avec les cheveux près du bonnet* », prompts à se mettre en colère et à agir sous l'impulsion du moment mais aussi rapidement calmés.

Les quarantenaires, eux aussi, posent des problèmes. Le premier groupe de trois, Gaspard Jaubert, Antoine Truc, François Garcin sont découverts en train de se rafraîchir à la fontaine du Tholonet. On leur inflige dix jours de quarantaine de plus. Vu leurs plaintes, ils la finissent à la bastide de la Magallone, gardés par deux hommes à leurs propres frais. Heureusement pour le reste de la population, ayant été visités « *du doigt et de l'œil* » et parfumés selon le règlement, ils sont déclarés sains de corps.

Les conditions de détention à Saint-Lazare sont convenables pour l'époque mais le séjour de quarante jours paraît très long et tout le monde s'ennuie loin de son travail et de sa famille,

surtout que jusque là, personne n'était tombé malade. Quelques-uns des quarantenaires se conduisent de façon exemplaire, par exemple le fils de l'apothicaire Jaubert mais en bon fils de son père, il ne pouvait faire autrement (c'est celui qui était allé chercher des drogues à Toulon). Le mendiant Tourtour a dû s'y plaire, les conditions de détention étant infiniment préférables à celles de la vie de tous les jours. Mais le groupe de six, Pierre et Dominique Pierrisnard, Elisabeth Noble, femme de ce dernier, Jean et André Sube et Antoine Féraud commence à en avoir assez. Ayant fini leur période de quarantaine le 19 septembre, ils n'arrivent pas à avoir l'autorisation du parlement d'Aix pour sortir parce que, à cause des ravages de la peste, le courrier ne marche plus (d'après une déposition de la receveuse Anne Jourdan). Ils doivent donc y rester. Le 26 septembre, on trouve André Sube en train de puiser de l'eau à la fontaine du Tholonet. Le sergent Delage le renvoie à l'infirmerie mais exaspéré outre mesure, il se met à crier pour demander à boire. Dans la meilleure tradition de la blague provençale, un groupe de badauds vient s'enquérir de la santé des détenus. Ceux-ci les envoient leur chercher à boire à l'auberge du Panier Fleuri, près de la fontaine du Tholonet mais refusent de boire ou de payer le vin apporté. Ensuite, ils menacent le sergent Delage de toutes sortes de supplices dès leur sortie. Finalement, le 27 septembre, ayant payé une amende de 20 sols chacun, on les libère. En tout, 17 personnes sont mises en quarantaine et aucune d'entre elles n'a la maladie. Vu la difficulté que le bureau éprouve à contrôler ce petit nombre de personnes et l'impossibilité où il se trouve d'en loger plus de seize en une seule fois, il peut s'estimer heureux de ne pas en avoir eu plus en même temps.

Le bilan final

Et la peste ? Qu'en fût-il réellement ? Elle n'est jamais très loin. Au mois de septembre 1720, elle frappe à Gaubert, près de Digne, à Sainte-Tulle et à Corbières près de Manosque; elle visite Montmeyan et Artignosc, elle est soupçonnée à Moustiers, Riez et Allemagne. La tension et la peur montent. Le bureau envoie chirurgiens et médecins examiner les cas suspects. Il y a un contrôle constant des habitants de la ville, quartier par quartier, ce qui a dû augmenter l'angoisse et l'incertitude.

Il y a de multiples rumeurs. Les consuls sont scandalisés lorsqu'ils apprennent que sur le terroir de Brunet « *le Sieur Nicholas et une femme sont morts au même lieu d'une mort précipitée sans que les Consuls et les Intendants de santé aient fait faire aucune visite* » (le 11 novembre 1720). L'examen du fils d'Antoine Régibaud à la bastide de Maître Dezein révèle qu'il est mort « *atteint d'une maladie commune au membre viril* » et non de la peste. François Angelvin annonce la maladie d'un jeune homme à la bastide de Melchior Coucourdan. Rien à craindre; il souffre d'érysipèle. Le médecin Roux constate la mort de Jean Féraud chez monsieur de Champelos : il est mort d'une hernie. Au mois de juillet 1722, Marguerite Julien « *morte subitement* » est, en effet, morte d'épilepsie, ayant souffert depuis longtemps de cette maladie. Bref, la population de Valensole échappe totalement à la maladie contagieuse.

En fait, un dépouillement des registres paroissiaux le montre clairement : le taux de mortalité pour 1720 est tout à fait dans la moyenne et celui de 1721, peut-être à cause des mesures d'hygiène et à l'exclusion d'étrangers porteurs de maladies, est étonnamment bas (1720 : 127 décès ; 1721 : 67 décès ; 1722 : 146 décès).

Alors à quoi peut-on attribuer le succès des Valensolais dans la lutte contre la contagion ? Certainement pas aux remèdes médicaux. Les parfums, les vinaigres et autres désinfectants, la chaux, la poix, le camphre ont pu jouer un rôle bénéfique. Mais les remèdes spécifiques traditionnels, tels que le tartre émétique, l'hyacinthe, le *Diascordium fractoris*, le thériaque, etc. peuvent être exclus. Les mesures d'hygiène ont probablement augmenté la résistance des habitants et amélioré leur santé de façon générale. Les mesures prises par les consuls et

le bureau ont pratiquement réduit à zéro le passage d'étrangers quoique de nombreux Valensolais avec ou sans billet de santé continuent à circuler à l'intérieur du terroir. Peut-être ne l'auraient-ils pas fait si la peste s'était vraiment installée parmi eux. Cependant, le véritable système de défense est constitué par le cordon sanitaire établi par l'armée auquel participent des Valensolais enrôlés dans la milice et qui luttent pour ainsi dire sur la frontière de leur vaste territoire.

Comme le montre l'exemple de Marseille, rien n'aurait vraiment pu arrêter la maladie, eût-elle réussi à pénétrer à l'intérieur de la citadelle. On pourrait spéculer sans fin sur ce qui aurait pu se passer.

L'intérêt de cette étude réside ailleurs. Ce qui ressort de cette période de crise, c'est tout d'abord que la communauté de Valensole, malgré ses différends et ses querelles, a su organiser un système de défense pour organiser sa propre défense. On reste d'ailleurs étonné par le soin et l'exactitude, le goût du détail que les autorités apportent à leurs immenses responsabilités. Rien ne leur échappe; elles pèchent souvent par excès de zèle. Les tensions s'expriment surtout verbalement plutôt que physiquement. Les cas de violence, étant donné les mœurs du siècle, ne sont pas trop sérieux. Ils ne sont ni prémédités, ni sadiques mais plutôt spontanés. D'ailleurs, il y a dans toutes ces confrontations un côté public, volontairement théâtral. Tout se passe dans la rue, d'homme à homme ; il faut que tout s'extériorise, surtout les disputes entre les autorités et le peuple. L'extériorisation est d'ailleurs une bonne méthode pour désamorcer les conflits. On tire les cheveux du consul en public (geste symbolique de défi). On fait des excuses publiquement. On est conduit en prison sous les yeux de tout le monde, on en sort entouré d'amis et à la vue de tous. On gouverne à l'échelle humaine et, de ce fait, dans cette société aux rapports précaires, tout finit toujours par rentrer dans l'ordre. Les classes privilégiées, quelle que soit leur motivation, « *font leur devoir* » (en général), encadrent, protègent la population, laquelle tout en maugréant, en faisant des entorses aux règlements, et surtout, en donnant libre cours à son mécontentement, finit par acquiescer, se rendant à la nécessité d'agir ensemble (nous ne sommes qu'en 1720-1722). Pour les habitants, l'ennemi, que ce soit la peste ou le gouvernement central, vient toujours du dehors et il faut faire front et s'unir, surmonter les dissensions internes; Pour eux, la communauté, si fragile soit-elle, est la seule réalité, une promesse d'avenir.

SOURCES

Archives communales antérieures à 1790.

Raymond Collier, *La vie en Haute-Provence de 1600 à 1850*, Société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence, Digne, 1973.

J.J.M. Féraud, *Histoire géographique et statistique du département des Basses-Alpes*, F. Giraud, Digne, 1861.

Pierre Gassendi, *Notice sur l'église de Digne*, version française, F. Guichard, Digne, 1845.

Danièle Larcena, *La Muraille de la peste*, Les Alpes de lumière, numéro 114, septembre 1993.

David de Lautaret, *Mémoire inédit sur la peste de 1629*, éd. M. Z. Isnard, Bulletin historique et philologique, Paris, Leroux, 1891.

BIUM, *Histoire de la médecine, la Peste*, Monique Lucenet.

Google et Wikipedia.